26me Année N° 6213 — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — Mercredi 11 Janvier 1882

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 12.50
» Six mois. . 26.»
» Un an . . 50.»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS
Annonces : la ligne. . . 25 c.
Réclames : » . . . 50 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçus à *Roubaix*, au bureau du journal ; à *Lille*, chez M. Gonon, Place ; à *Paris*, chez MM. Havas, Laffite et Cie, 14, rue Notre-Dame-des-Victoires (place de la Bourse) ; à *Bruxelles*, à l'Union des Annonces.

BOURSE DE PARIS (*Service gouvernemental*)	9 JAN.	10 JAN.
3 0/0	84 30 »/»	84 00 »/»
3 0/0 amortissable	84 60 »/»	84 00 »/»
Amortissable nouveau	84 80 »/»	84 30 »/»
4 1/2 0/0	113 00 »/»	113 00 »/»
Emprunts 5 0/0	114 60 »/»	114 30 »/»

Dépêche communiquée par MM. Noulez, Cannissié et Cie

	9 JAN.	10 JAN.
3 0/0	84 45	84 10
3 0/0 amortissable	84 45	84 02
3 0/0 amortissable nouveau	85 02	84 57
5 0/0	114 90	114 40
Banque de France	5005 00	5800 00
Banque d'Escompte	870 00	850 00
» Hypothécaire	475 00	470 00
» de Paris	1282 00	1250 00
Foncier Algérien	000 00	610 00
Foncier de France	1765 00	1720 00
Mobilier	727 00	720 00
Générale	877 00	845 00
Union	2075 00	2850 00
Suez	3375 00	3110 00
Unifiée	000 00	000 00
Italien	88 00	87 10
Russe 1877	92 00	00 00
Landerbank	1185 00	1130 00
Banque ottomane	896 00	865 00
Chemins espagnols	900 00	880 00
Chemins autrichiens	695 00	685 00
Lombards	317 00	310 00
Nord d'Espagne	695 00	675 00
Saragosse	557 00	545 00
Panama	580 00	565 00

Dépêche communiquée par la Succursale du Crédit Général Français, 4 rue Nain.

Cours de clôture	*Comptant* 7 JAN.	8 JAN.
3 0/0	81 30	84 00
3 0/0 amortissable	84 60	84 00
3 0/0 amortissable nouveau	84 80	00 00
4 1/2 0/0	113 00	00 00
5 0/0	114 60	114 30
Banque de France	5995 00	5900 00
Foncier	1740 00	1740 00
Crédit Général Français	800 00	795 00
Cie Fon. de France et d'Algérie	545 00	537 00
Mobilier Espagnol	900 00	908 72
Banque Ottomane	900 00	900 00
Est	775 00	000 00
Midi	1325 00	1325 70
Lyon	1810 00	1790 00
Nord	2380 00	2370 00
Orléans	1335 00	1320 00
Ouest	840 00	838 00
Gaz Parisien	1622 50	1610 00
Cie Générale Transatlantique	575 00	578 30
Suez	3375 00	3100 00
Omnibus	1970 00	1880 75
Panama	575 00	560 00
Florin or 4 0/0	81 00	81 00
Hongrois 6 0/0	101 10	00 00
Egypte 6 0/0	360 00	355 00
Italien 5 0/0	88 00	00 00
5 0/0 Russe 1877	89 75	00 00
Turc	14 00	13 85

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Dépêches de MM. Busch et Ce, du Havre, représentés à Roubaix, par M. Bulteau-Gry nous apprennent :

Havre, 10 janvier.

Ventes 450 b. Marché ferme.

Liverpool, 10 janvier.

Ventes 10,000 b. Marché ferme.

New-York, 10 janvier.

New-York, 11 15/16.
Recettes 23,000 b.
New-Orléans low middling 85 1/2.
Savannah » » 82 »/»

Bulletin du Jour

C'est aujourd'hui la rentrée du Parlement; il faut s'attendre à ce que la Chambre ne soit pas en nombre. Les députés ont dû aller dans leurs départements respectifs pour voter au scrutin sénatorial. Beaucoup d'entre eux ne seront pas encore de retour. D'un autre côté, la nomination de M. Floquet à la préfecture de la Seine, élimine de la liste des vice-présidents à élire, un des noms sur lesquels les gauches s'étaient mises d'accord. Il y aura lieu à un nouveau choix et à une entente nouvelle. La probabilité est donc que la première séance de la session sera de pure forme, et qu'après le tirage au sort des bureaux, la Chambre s'ajournera au moins à jeudi.

Le résultat des élections sénatoriales de dimanche n'a rien qui surprenne ceux qui savent à quelle longue et savante préparation officielle, le corps des délégués a été soumis par l'administration. Malheureusement tous les délégués n'ont pas su résister à la pression exercée sur eux, et faire preuve d'indépendance comme leurs collègues de la Seine-Inférieure. La gauche gagne donc vingt-quatre sièges, ce qui réduit la droite à quatre-vingts voix tout au plus.

Ainsi la majorité dépasse de beaucoup les deux tiers de la Chambre haute. Cette majorité est acquise au régime actuel, mais sera-t-elle acquise à la révision ? En ce qui concerne le Sénat, la révision n'a plus sa raison d'être. Et cependant la logique opportuniste, va nous dire prochainement, que la loi actuelle qui donne à la Chambre haute une majorité républicaine de deux voix contre une, ne permet pas à la volonté nationale de se traduire, et qu'il faut le remanier! Mais pourquoi fera-t-on courir au pays les hasards d'un Congrès et ceux d'une dissolution? Ne serait-ce pas parce que M. Gambetta ne vise qu'à une chose : se faire plébiscite par le scrutin de liste?...

Il est un point noir, cependant, qui a assombri, pour nos gouvernants, la journée de dimanche : c'est l'élection à Paris du major Labordère! Par quelle perversion d'intelligence, la fine fleur des républicains de la « Grande-Cité, » de la « Ville-Lumière, » a-t-elle pu élire à la fois, confondre dans un même vote, élever sur le pavois, comme deux pairs, M. Victor Hugo, l'une des grandes gloires de la France, et M. Tolain ? Qui est M. Tolain ? Par quelle associations d'idées le même nombre de voix acclame-t-il le candidat de M. Gambetta, M. de Freycinet, et le candidat contre M. Gambetta, son Tony Révillon sénatorial, le major Labordère ? Ce mariage de la carpe et du lapin, est expliqué par les feuilles intransigeantes d'une façon bien déplaisante pour le « grand ministère. » Le *Mot d'Ordre* dit que c'est une réponse à la provocation lancée aux radicaux par les nominations Miribel et Weiss, un « *soufflet qui a sonné dur et qui retentira dans le pays.* » Et il ajoute : On peut déjà préparer l'épigraphe de M. Gambetta : *Le peloton du suffrage restreint a fait feu et a touché en pleine poitrine ; le suffrage universel ne tardera pas à donner le coup de grâce!* » La meilleure raison qui a fait élire le major de Limoges, c'est, sans doute, qu'il ne devait pas être élu.

Les officiers dont l'avancement est, à leur gré, trop peu rapide, ont désormais un débouché en perspective : les électeurs sénatoriaux de la Seine sont prêts à leur offrir toutes les places dont ils disposent. Il est probable que M. Labordère, assuré pour neuf années de la possession paisible d'un fauteuil parlementaire, abandonnera sans efforts les devoirs de son métier et enverra sa démission au ministre de la guerre. En tous cas, « il importe, dit à ce propos le *National*, que son entrée dans la vie politique coïncide avec sa sortie de l'armée: il doit être établi que celle-ci ne supporte pas dans ses rangs la présence d'un officier révolté contre ses chefs, patronné lui-même par les ennemis de toute discipline. » Quant aux opportunistes, après avoir bu dans l'urne électorale, comme dans un calice, la lie de cette défaite qui rejaillit directement sur eux, hésiteront-ils dans l'avenir à exalter des actes et des hommes dont la glorification se retourne contre eux, dès qu'ils essayent de gouverner sérieusement ?

REVUE DE LA PRESSE

La presse de Paris et la journée du 8 janvier.

(JOURNAUX DU SOIR.)

Les journaux légitimistes apprécient d'une façon à peu près identique la moralité du vote de dimanche.

L'*Univers* écrit :

Les opportunistes triomphent; ils ont enlevé aux conservateurs plusieurs départements, et ils n'ont perdu qu'un seul siège; il est vrai que c'est à Paris, où le commandant Labordère, dont la candidature était une protestation et contre M. Gambetta et contre la discipline militaire, recueille la succession de M. Hérold. Sans cet échec, la victoire de M. Gambetta serait absolue; nous doutons qu'il l'espérât aussi complète. Son candidat préféré, M. de Freycinet, est réélu à Paris est nommé dans trois colléges électoraux : Ariège, Tarn-et-Garonne et Indes françaises. Le voilà naturellement désigné pour la présidence du Sénat et, par suite, du Congrès, si M. Léon Say est appelé à remplacer le trop insuffisant M. Allain-Targé dont la Bourse ne veut décidément pas.

Voilà M. Gambetta plus maître au Sénat qu'il ne l'est à la Chambre des députés ; il aura son Congrès quand et comme il le voudra. Le groupe, déjà, si réduit, de M. Jules Simon, se diminue encore par la disparition de deux sénateurs du Rhône, MM. Mangini et Perras, qui n'ont même pas osé se représenter.

L'*Union*, de son côté, voit dans les élections sénatoriales une preuve de l'impuissance républicaine :

Si M. Gambetta voit son pouvoir menacé par des compétitions futures, il est sage de reconnaître que l'élection d'avant-hier lui fournit ample matière révisionniste.

Mais, par une ironie singulière, c'est au lendemain d'un succès qu'il va être obligé de proclamer ce succès vicié dans son origine.

Les difficultés augmentent pour lui avec la session qui s'ouvre. Nous l'attendons à l'œuvre, persuadés que sa canteleuse besogne ne lui procurera pas plus de sécurité que d'honneur.

Le scrutin sénatorial a mis en présence les divers partis de République. Dans tous, il est aisé de trouver des instincts de faction; dans aucun l'on n'aperçoit des principes de gouvernement.

L'impuissance républicaine éclate à tous les yeux en même temps que les périls créés par elle.

Le *Français* très calme, se borne aux réflexions suivantes :

Sur les causes de cet échec il y aurait beaucoup à dire. On pourrait indiquer la pression violente du gouvernement, les divisions des conservateurs, qui, dans le Pas-de-Calais, par exemple, ont seules amené un échec que l'union a, au contraire, conjuré dans la Seine-Inférieure ou dans l'Orne. On pourrait indiquer surtout cette disposition du suffrage universel qui va toujours, servilement et aveuglément, à la force et aux succès apparents; qui pousse à l'extrême toutes ses évolutions et qui n'avait jamais donné tant de voix à l'Empire que dans le plébiscite qui a précédé de quelques mois le 4 septembre. Si d'ailleurs on avait le goût et le loisir de faire la psychologie de l'électeur qui a apporté dimanche son suffrage aux candidats de gauche, on aurait quelque peine à démêler les sentiments complexes qui l'ont déterminé : passions mauvaises et envieuses, et sentiment conservateur dévoyé; par dessus tout peu d'élan, de confiance vraie, mais une fatigue découragée, qui, ne voyant rien autre de possible, s'abandonne avec une sorte de fatalisme à ce qui existe et se résigne à pousser jusqu'au bout l'expérience commencée, en fermant volontairement les yeux sur ce que peut être ce bout.

Le *Temps* résume ainsi qu'il suit son appréciation :

Le vote des colléges sénatoriaux est essentiellement un vote réfléchi, mûrement délibéré par des électeurs qui ont conscience de la responsabilité que fait peser sur eux la fonction électorale dont ils sont investis. Aussi les partis monarchiques se rendent-ils compte de la gravité de la défaite qu'ils viennent de subir dans les élections d'avant-hier. Ils ne peuvent plus se rejeter sur ce qu'ils appelaient les entraînements irréfléchis des masses du suffrage universel. C'est le corps électoral à la formation duquel ils ont eux-mêmes présidé, qui les a condamnés. Le verdict des électeurs à deux degrés est tout aussi écrasant pour eux que l'a été, en août dernier, celui du suffrage universel direct; impossible donc, pour ces partis, de se raccrocher à aucune raison pour méconnaître combien de plus en plus la France s'éloigne d'eux.

La *Liberté*, journal républicain modéré, termine ainsi qu'il suit son article :

On se demande, devant de tels résultats, si le gouvernement ne serait pas bien avisé de laisser de côté et pour longtemps cette question de révision, qui n'a plus aucun intérêt actuel, et qui a l'immense inconvénient de porter une première atteinte à la stabilité des institutions ?

Enfin le *Pays*, de la part duquel on eut pu s'attendre à plus de colère, dit simplement :

Les élections sénatoriales d'avant hier comportent maintes leçons. Ici, contentons-nous de les recommander aux méditations de ceux des conservateurs qui s'en prennent au suffrage universel de leurs échecs et qui s'imaginent que la fortune du scrutin changerait par la seule vertu d'un autre mode de votation.

LETTRE DE PARIS

Paris, le 9 janvier 1882.

Les élections d'hier sont-elles aussi révisionnistes qu'elles sont républicaines? Cette question ne laisse pas que d'embarrasser la *République française* elle-même, dont le patron, pour devenir révisionniste, s'est appuyé sur l'impossibilité de gouverner avec un Sénat réactionnaire en opposition avec la Chambre républicaine, et qui, à l'heure actuelle, ne saurait plus se targuer de cet argument.

Maintenant, en effet, que les républicains comptent dans le Sénat une majorité de plus de deux cents contre un, sera-t-il possible de soutenir qu'il est mal composé, qu'il constitue un danger public et que ses attributions doivent être mutilées ? Seuls, les partisans de la suppression pure et simple de la première Chambre restent conséquents avec eux-mêmes en persistant dans leurs revendications. C'est pour eux une affaire de principe; mais les opportunistes qui reconnaissent la nécessité de l'existence d'une première Chambre et qui ne voulaient la modifier que pour avoir un instrument de gouvernement, ne sont plus dans la logique.

Ce raisonnement sans réplique agira-t-il sur les partisans de la révision partielle au Sénat et à la Chambre, en les déterminant à se prononcer pour le maintien du *statu quo* constitutionnel? Certainement si les principes devaient l'emporter sur les considérations personnelles et la pression ministérielle; mais qui oserait répondre du contraire ?

Je ne m'arrêterai pas aux statistiques qui figurent dans tous les organes des gauches. Ces statistiques n'ont qu'un but; faire ressortir sous toutes les formes le triomphe des républicains. Cependant, comme elles émettent toutes de faire la part de la pression administrative, il convient de réduire les majorités gouvernementales à leur juste valeur. Un simple exemple, suffit pour avoir raison de ces exagérations.

A propos de la Seine-Inférieure, où les quatre candidats conservateurs viennent de l'emporter avec une moyenne de 142 voix sur leurs concurrents républicains, certaines feuilles des gauches prétendent que les vainqueurs d'hier ont perdu, notamment M. Pouyer-Quertier, plus de cent voix sur leurs suffrages de 1876, et qu'en somme ce sont les républicains qui ont raison de se féliciter.

La réponse, heureusement, n'est pas difficile, puisque l'écart en question est tout simplement le fait des voix dépendant plus ou moins de l'administration; que les choses aient été hier ce qu'elles étaient en 1876 et vous verrez si M. Pouyer-Quertier et ses amis n'auront pas retrouvé pleinement leur ancienne majorité.

Du reste, à ce compte, M. Victor Hugo lui-même a démérité du suffrage des délégués de la Seine, puisqu'en 1876, il a obtenu plus de voix qu'hier, où il n'en a rallié que 113 sur 202 votants.

Que si maintenant l'on examine froidement les résultats de scrutin de Paris, on est obligé de conclure non pas en ce sens que les opportunistes ou les intransigeants seraient vainqueurs, mais que c'est en réalité l'extrême gauche qui l'a emporté. M. de Freycinet est le seul opportuniste nommé, comme M. Labordère est le seul intransigeant qui ait triomphé; mais MM. Victor Hugo, Peyrat et Tolain, appartiennent à l'extrême gauche radicale.

Quant à M. de Freycinet, élu dans quatre circonscriptions, à Paris, à Montauban, à Foix et aux Indes, est-il bien certain qu'à part Paris, nos gouvernants puissent réclamer le bénéfice de ces diverses élections ? On ne le croit généralement pas, car l'on attribue son succès en grande partie à sa personne et pour une autre part à la situation mixte qu'il occupe dans le parti républicain. Le fait est qu'en retranchant de l'actif de M. de Freycinet son rôle modérateur dans l'affaire des décrets et sa démission qui en a été la conséquence, on peut supposer, sans crainte de se tromper, qu'il n'aurait pas été honoré d'une quadruple élection sénatoriale.

Les appréciations sont contradictoires dans le parti républicain au sujet de la manifestation d'hier sur la tombe de Blanqui et de sa répression. Les révolutionnaires intransigeants ou autres arguent de l'ignorance où la police les a laissés au sujet de l'interdiction de la manifestation; ils ne pouvaient supposer que le récent arrêté de M. Camescasse interdisant les cortéges et les rassemblements sur la voie publique, visait par avance leur projet de démonstration. Ils se plaignent en outre, de la brutalité des agents, des arrestations opérées à tort et à travers, et ils concluent en ces termes :

« Jusqu'à ce jour pourtant, nous avons bien voulu croire que M. Camescasse n'était qu'une dupe, victime d'une ganacherie précoce. Aujourd'hui, nous sommes bien obligé de reconnaître qu'il y a en lui un Pietri bête, très bête et très maladroit, si l'on veut, mais doué de toutes les qualités jadis exigibles pour entrer dans le clan de la haute canaillerie impériale. »

Il était certain que M. Camescasse n'échapperait pas longtemps à la fatalité qui fait de tous les préfets de police passés, présents et futurs, accomplissant leur devoir, les ennemis nés des perturbateurs de l'ordre.

Quant aux opportunistes et aux modérés, ils regrettent que des mesures énergiques n'aient pas prévenu la manifestation ou qu'elles ne soient pas parvenues à la disperser immédiatement, de façon à ce que, dès le début, force resta à la loi.

Le *Siècle*, à la veille de l'ouverture de la session, jette de l'huile sur le feu, au sujet des nominations de MM. de Miribel, de Launay, Chaudordy et Weiss. Le journal de la rue Chauchat tient évidemment au succès des interpellations qu'il appelle de tous ses vœux.

Le *Siècle* est-il, en cette occasion, l'organe de M. Brisson, candidat à la présidence de la Chambre et peu suspect, en cette qualité, de vouloir déplaire au grand dispensateur des suffrages de l'Union républicaine, ou bien n'est-il que le porte-voix d'ambitions déçues dans l'armée et dans la diplomatie, où il n'y a pas mal de fruits secs républicains ? Sa longue tartine d'aujourd'hui où il fait intervenir « la voix de la province (?) » et aussi celles « des fonctionnaires très républicains (?) » qui seraient enchantés de voir infliger une leçon à M. Gambetta, quelque dévoués qu'ils soient à sa personne et à sa politique, ne donne malheureusement le change à personne.

Ce sont les fruits secs en question, autrement dit les ganaches du parti, lesquels ne pardonnent pas au premier ministre de les avoir apprécié selon leurs mérites, qui ont inspiré l'article anonyme auquel je viens de faire allusion, et qui, à en juger par les commentaires dont il a été l'objet cette après-midi au Palais-Bourbon, semble devoir produire un effet diamétralement opposé à celui qu'il se propose.

CHRONIQUE

LE DROIT DE S'AMUSER EN SOCIÉTÉ

« Nous l'avons en dormant, Messieurs, échappé belle... » car on a, ni plus ni moins, failli nous le confisquer, et par arrêt, s'il vous plaît.

Rassurez-vous toutefois, le danger est passé; les juges ont eu plus d'esprit que les gens de M. Cazot, et le procureur général en a été pour ses frais.

Mais aussi, de quoi un curé va-t-il s'aviser? car, vous pensez bien qu'il y avait un curé à la clef; n'était-il pas bien impertinent de s'imaginer qu'il pouvait distraire ses amis, chez lui, en faisant représenter par eux et pour eux, de petites pièces de société, sans qu'on lui en disputât la liberté?

Ce curé, qui est celui de Renazé, avait commencé par réunir chez lui des jeunes gens et des ouvriers, leur procurant gratuitement des divertissements et jeux divers, pour les empêcher d'aller dépenser leur argent au cabaret. Comme ses invités y prenaient goût, il leur fit jouer une petite pièce qui parut beaucoup les amuser.

S'il avait eu pour deux liards de malice, il aurait compris au moins qu'il fallait choisir sa pièce dans le vrai répertoire gouvernemental, il aurait fait jouer quelque « sans-culottide dramatique, dédiée au peuple souverain », par exemple, la *Vraie Républicaine*, et aurait chanté lui-même le couplet :

Puisse bientôt la France entière
Se soumettre aux lois de l'hymen !
On est toujours mauvais républicain
Quand on reste célibataire (*bis*).

mais non, il était allé choisir *Les Jeunes captifs* ; cela ne se pouvait tolérer.

Le préfet s'émut le parquet s'indigna, on requit les gendarmes, on libella procès-verbaux, citations ; bref, on déchaîna toute « l'enragée boutique à procès » pour lui prouver que les jeunes gens de Renazé n'avaient pas le droit de jouer une pièce chez leur curé.

Malheureusement la cour l'acquitta; ce fut un tort, qu'importe que les petits ne s'amusent pas, pourvu que les grands soient contents ?

Le procureur général ne l'était pas, il estima que la cour était réactionnaire, que c'était pour faire pièce au gouvernement qu'elle avait acquitté le curé; et se pourvut devant la cour de cassation pour faire casser son arrêt.

Nouveau déboire, voilà que la cour de cassation refuse aussi de condamner le curé; elle prétend qu'il peut, chez lui, donner le spectacle à ses amis en toute liberté.

Il faut qu'elle ait raison, car M. Dalloz, qui rapporte son arrêt, ajoute : « cette solution ne peut faire *aucune difficulté*; on a même quelque peine à s'expliquer la poursuite intentée par le parquet d'Angers. »

Nous sommes de bien pauvres clercs auprès de M. Dalloz, mais nous sommes plus malins que lui, et, si incompréhensible qu'il trouve la poursuite, nous ne serions pas du tout embarrassés pour l'expliquer. Il nous suffit de dire que le procureur général qui l'a ordonnée s'appelle Auger.

Notez bien que ce monsieur Auger était naguère un bonapartiste fort distingué, à qui la République du 4 septembre avait, pour cette cause trop notoire, fait immédiatement l'honneur de le révoquer; et qu'il a mainte fois assisté jadis, en sa qualité de procureur, à des représentations données au château de Compiègne sans jamais songer à demander si elles étaient autorisées par le préfet.

Il est vrai qu'il avait alors affaire à un empereur et non à un simple curé.

Quoiqu'il en soit, Dieu soit loué ! grâce à M. Auger, nous savons désormais par arrêt que nous avons encore le droit d'ouvrir chez nous, pour nos amis, de petits théâtres de société.

Bulletin Economique

Jurisprudence commerciale

LE PROTÊT DES CHÈQUES. — Voici qui intéresse les porteurs de chèques :

« Le protêt d'un chèque peut-il être fait le lendemain de l'échéance, ou doit-il être fait le jour même de l'échéance ? »

Le cas a été soumis dernièrement au tribunal de commerce, qui a répondu :

« Le protêt d'un chèque doit être fait le jour même de l'échéance, et non le lendemain, sous peine, pour le porteur, de perdre tout recours contre les endosseurs et le tireur. »

En effet, la loi de 1865 concernant les chèques a entendu créer, en dehors des lettres de change et autres effets de commerce, une nouvelle forme de titre, facilitant au tireur le moyen d'effectuer le retrait des fonds disponibles, lui appartenant, chez le tiré, et pouvant être ainsi donné en payement à un tiers : la condition indispensable de l'existence du chèque est qu'il y ait chez le tiré, au moment de sa création, une provision préalable : d'où il ressort forcément que la véritable échéance du chèque part du moment de sa création.

La loi de 1865 a bien accordé un délai de cinq ou huit jours, soit au tireur, soit au tiers porteur, pour en réclamer le payement ; mais elle a imposé de le faire dans ces délais, sous peine de perte de tout recours contre les endosseurs ou le tireur, si la provision a péri par le fait du tiré, après lesdits délais.

La provision qui existait réellement le jour de l'échéance peut très bien ne plus exister le lendemain. Il s'ensuit que le protêt — seule preuve que la réclamation du payement a été faite dans le délai utile, et faite vainement, — doit suivre immédiatement cette réclamation du payement du chèque.

FEUILLETON DU 11 JANVIER

—19—

LA CHATAIGNE

XI

SUITE

A chercher les traces de Maximilienne de ville en ville, d'hôtel en hôtel, je me préparais une succession de déceptions chaque jour renaissantes pour aboutir, selon toute vraisemblance, à un insuccès presque assuré. Pourquoi ne pas aller simplement l'attendre à Paris, où elle retournerait, son voyage en Suisse terminé ? C'était encore le plus court, je n'ose ajouter le moins fatigant. Mais alors à quoi bon me presser ? Ce n'était plus par heures que j'avais à compter mon attente, c'était par jours, sinon par semaines! Que devenir pendant tout ce temps ? Comment calmer les tortures de mes angoisses rendues plus cruelles encore par l'impatience ? Quelle maladresse de m'être enfoncé dans un pareil guêpier, de quelle manière en sortir? Quand mon supplice prendra-t-il fin?... Que dirait Navah, lorsque je lui apprendrais que décidément je ne suivais pas son conseil ? M'approuverait-elle ?

Je n'en doutais pas. Ainsi ma pensée fut rappelée sur elle et sur le rôle qu'elle avait joué dans ces circonstances douloureuses.

Impossible de pousser plus loin le dévoûment et l'abnégation, de faire plus complètement abstraction de soi, de s'employer avec une plus entière sollicitude à soulager mon affliction. Elle m'a soigné comme une sœur ; son empressement était servi par un tact si exquis, qu'elle ne m'a pas fait une question. Quelle intelligence lumineuse, quel esprit lucide et sain, quelle raison supérieure ! Et avec tout cela une simplicité, une modestie, un petit air tranquille ! Sa physionomie est agréable, je ne crois pas qu'on en puisse voir de plus sympathique : elle n'est pas jolie comme Maximilienne, oh ! non, il s'en faut ; cependant elle a sa valeur. Ce sont deux figures essentiellement différentes qui, de même que leur caractère, n'ont aucune analogie, qu'on ne peut par conséquent comparer l'une à l'autre ; mais, à en juger consciencieusement, chacune dans son genre réalise, on doit le reconnaître, une sorte d'idéal.

A Maximilienne la jeunesse, la grâce, la gentillesse; à Navah, je ne sais quel charme indépendant de ses traits que le regard cherche, savoure et retient : elles ne pourraient pas entrer en lutte pour la beauté, et, malgré tout, j'hésiterais à choisir entre elles.

Au point de vue moral, cette hésitation n'aurait pas de raison d'être. Navah l'emportait avec une évidence qui excluait toute idée de rapprochement, je l'admis immédiatement; mais n'oublions pas, me dis-je du même coup, que Navah est une exception. Combien y a-t-il de femmes comme elle ? Une sur cent, sinon sur mille ; or on ne raisonne pas sur des exceptions. C'est fort juste, et quand on en rencontre une, on n'a pas la sottise de la conserver pour soi, on en fait généralement profiter les autres !

Ce que je me dis ensuite, chacun l'a sur les lèvres avec un sourire : j'aurais mieux fait d'épouser Navah au lieu de me donner tant de peine pour lui trouver un mari ; ce n'est pas elle qui m'aurait jamais reproché de m'avoir sacrifié un vicomte, qui aurait des caprices et me querellerait à propos de rien ! Ce n'est pas non plus elle, qui dédaignerait mon modeste *Bartlet* et dirait de lui que c'est un bouchon !

Je me promenais de long en large dans mon cabinet : je m'arrêtai court à cette pensée, et la boîte contenant la châtaigne que pendant ma promenade j'avais conservée dans une de mes mains croisées derrière moi, tomba sur le parquet.

Maladroit ! L'épithète et l'éclat de rire railleur qui en était l'accompagnement retentissaient à mon oreille avec une acuité plus intense, tandis que je me baissais pour la ramasser.

— Je n'y ai jamais songé, répondis-je avec candeur. Quant à ma mère, si cette pensée lui était venue, à elle qui nous confondait dans la même affection, elle me l'aurait sûrement dit.

En m'imposant l'obligation singulière de la marier, il ne lui eût pas été difficile d'ajouter qu'elle désirait que son mari fût moi, si tel eût été en effet son véritable dessein, à moins que cette recommandation suprême fût simplement de sa part une manière d'attirer mon attention sur Navah, en évitant de nous lier l'un à l'autre par un de ces engagements imprudents qui, avec les meilleures intentions, tournent quelquefois si mal.

C'est pourtant ce que j'avais fait. Les femmes parfaites sont si communes en ce monde, et j'ai dans le caractère un fonds de générosité tellement grand, que, connaissant on ne peut mieux celle-là, sachant son prix inestimable, je n'avais pas hésité à l'offrir d'abord à deux êtres indignes d'elle et ensuite à un de mes amis, qui en faisait tant de cas, que j'avais été scandalisé de la façon dont il m'avait parlé de son affection pour elle !

Fut-ce un ressouvenir encore de la touchante théorie de Navah ? La voix de ma mère m'appelant maladroit s'accentua avec une nouvelle force, et la châtaigne, sèche depuis des années, me parut avoir soudain contracté un poids si lourd, que la boîte me gêna tout à coup. Je la jetai plutôt que je ne la posai sur la table et me mis à marcher à grands pas.

J'avais besoin de mouvement : ma promenade ne me fit pas échapper aux reproches muets qui m'assaillaient de toutes parts. Cette maladresse couronnait dignement celle du reste de ma vie, en les dépassant comme il sied à un chef d'œuvre, car celle-là je l'avais commise dans la force de mon âge, avec réflexion et bonne foi. Un raffinement rendait le cas particulièrement intéressant.

Ce n'était pas assez d'avoir gardé sur mes yeux le triple bandeau qui les avait laissés obstinément indifférents en présence d'un trésor si rare ; j'avais pris soin moi-même de me fermer toute issue. Grâces à moi, à moi seul, Navah s'était doucement attachée à Granjac qui, quelques semaines plus tôt, ne pensait pas plus à elle qu'elle ne songeait à lui ; c'est pourquoi, lors même que, pris de remords et, par impossible, oubliant Maximilienne, j'aurais été tenté de me raviser, il était trop tard : la place était prise, j'y avais mis bon ordre.

On aurait tort de croire que ce retour sur moi-même m'arrachât des récriminations bien fortes ; mon amour pour Maximilienne me protégeait et résistait victorieusement ; il n'était pas même entamé. J'ai été jusqu'à sincère, on me rendra, je l'espère, cette justice ; sincère je resterai en ajoutant que je me refusai nettement à examiner l'hypothèse de ce que je ferais si, ma situation à l'égard de ma fiancée étant définitivement perdue, le penchant naît du jour au lendemain, s'était révélé en Navah pour le bleu ne m'avait pas livré le secret de son cœur.

Oui, je refusai ; si c'est un titre de gloire, je le revendique sans fausse modestie ; franchement il m'était bien dû ; mais l'indignité de ma conduite envers cette excellente amie depuis son retour de Lucerne, en m'obstinant à ne lui pas parler du sujet qu'elle n'osait aborder, alors surtout que l'absence de Granjac rendait une prompte explication plus que nécessaire, me sembla révoltante, odieuse. Je pris avec moi-même l'engagement de réparer dès le matin le mal dont j'étais cause.

Ma conscience ne me marchanda pas la récompense réservée à ceux qui font la paix avec la leur. Un calme immense, bienfaisant et régénérateur succéda brusquement aux agitations dont depuis si longtemps je subissais les terribles assauts. J'étais accablé de fatigue ; mon inquiétude se transformant en lassitude physique, je m'étendis tout habillé sur mon lit aux approches de l'aurore.

Un coup léger, frappé à ma porte, me réveilla bientôt, et j'entendis la voix de Navah ;

— Hâtez-vous, monsieur Pépé, vous allez manquer le bateau, me disait-elle.

Honte éternelle ! il était neuf heures. Je dormais depuis trois heures du matin !

XII

Qu'avais-je fait de l'inexprimable angoisse qui torturait mon cœur depuis deux jours ? Je ne sais. La vérité était que je me réveillais comme je m'étais endormi : physiquement, sans avoir bougé; moralement, calme, satisfait, régénéré. Plus de trace de fatigue dans mes membres reposés, plus vestige d'agitation dans mon esprit ; je sortais du sommeil avec une disposition allégre qui me donnait envie de chanter. Ma situation, qui n'avait pas changé, n'y prêtait cependant guère.

Le temps de terminer une toilette sommaire, et je courus rejoindre Navah. Elle me pressait de déjeuner, m'assurant que, par ses soins, tout était prêt ; qu'ensuite il me resterait une heure pour achever mes préparatifs et descendre à Thonon, ce qui était très suffisant, mais à la condition de ne pas perdre inutilement cinq minutes. Je l'interrompis pour lui dire deux choses qui l'étonnèrent à un degré égal : 1° que je ne partais plus ; 2° que je la priais de venir causer avec moi dans le jardin.

J'ajournai à plus tard les explications ; ce n'est pas ce qui contribua à diminuer sa surprise. Elle était un peu inquiète, je sentais que ses yeux interrogateurs se posaient sur moi de temps à autre, et j'étais embarrassé ; aussi j'évitai obstinément de la regarder. Néanmoins elle fit avec empressement ce que je lui demandais, et elle descendit sur mes pas.

C'était par instinct que j'avais choisi le grand air. Il m'avait paru devoir être plus favorable que les quatre murs d'une chambre pour l'entretien que je provoquais. La matinée, d'ailleurs, était magnifique. Le soleil était brillant, le ciel limpide, la brise tiède ; un vrai temps d'amoureux, j'en fis en moi-même la remarque avec une nuance d'ironie. J'allais en effet parler d'amour, seulement ce n'était pas pour mon propre compte.

Un ambassadeur a toujours quelque solennité, qui est inhérente à sa qualité de mandataire ; de plus je me demandais, non sans trouble, par où j'allais commencer. Il résultait de tout cela que j'étais soucieux. Navah, qui marchait silencieuse à mes côtés, était fort intriguée. Le courage me vint au bout d'une cinquantaine de pas.

(*A suivre*)